

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fête Nationale et Finale de la Coupe du Monde de Football – Mesures d'interdiction

A l'occasion de la Fête Nationale 2018 et de la finale de la Coupe du Monde de Football, Françoise SOULIMAN, préfet de la Haute-Marne, a demandé aux services de police et de gendarmerie la plus grande vigilance afin de prévenir les risques de troubles et de débordements portant atteinte à la sécurité et à la tranquillité des habitants.

A cet effet, elle a arrêté quelques mesures préventives, pour l'ensemble du département concernant les feux d'artifice, les boissons alcoolisées et les produits incendiaires :

artifices de divertissement

du vendredi 13 juillet 2018, 8 h 00 au lundi 16 juillet 2018, 8 h 00 sont interdits :

- la vente, la détention et l'usage de pétards ou feux d'artifice sur la voie publique, à l'exception des personnes titulaires de l'agrément préfectoral prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 ou du certificat de qualification C4-T2 niveaux 1 ou 2 ;

boissons alcoolisées - substances ou produits incendiaires

du vendredi 13 juillet 2018, 18 h 00 au dimanche 15 juillet 2018, 8 h 00 et du dimanche 15 juillet 2018, 16 h au lundi 16 juillet 2018, 8 h 00 :

- la distribution, la et l'achat de carburants à emporter en bidon ou autre récipient transportable,
- la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique en dehors des lieux spécialement réservés à cet effet.

vente au détail de boissons alcoolisées à emporter

du vendredi 13 juillet 2018, 20 h 00 au samedi 14 juillet 2018, 8 h 00 et du samedi 14 juillet 2018, 20 h 00 au lundi 16 juillet 2018, 8 h 00

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55